



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Ce document contient des exigences en matière de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL
Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SPICT SPICT - Services professionnels généraux en informatique	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZR-192985/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client 20192985	Date 2020-11-30
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-640-38624	
File No. - N° de dossier 640el.E60ZR-192985	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2020-12-21 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pui, Ivy	Buyer Id - Id de l'acheteur 640el
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9873 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification n° 004 vise à :

- répondre aux questions des soumissionnaires; et
- modifier la DP.

QUESTION ET RÉPONSE

Question 24

Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions : O.1 et C.1 : Les deux critères permettent aux soumissionnaires d'utiliser des contrats du secteur privé pour démontrer les jours facturables. Généralement, ces contrats ne comprennent pas les niveaux de catégorie de ressources tels qu'ils sont définis dans l'arrangement en matière d'approvisionnement pour des services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT). Veuillez confirmer que les soumissionnaires ne sont pas tenus de se conformer à un niveau précis tant qu'une catégorie de ressources peut remplir les trois premières tâches de chaque catégorie.

Réponse 24

La réponse 19 publiée dans la modification 003 de la DP s'applique à cette question.

Question 25

Annexe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions O.1 et C.1 : le volet 2 est une combinaison des ressources fonctionnelles et techniques de planification d'interventions d'urgence (PIU). Un certain nombre de contrats pluriannuels majeurs ont divisé les marchés de PIU en deux contrats distincts, l'un pour les ressources fonctionnelles et l'autre pour les ressources techniques. Le Canada envisagerait-il de faire passer de 6 à 8 le nombre de contrats utilisés pour démontrer les jours facturables afin de tenir compte des contrats attribués selon cette méthode?

Réponse 25

Le Canada a examiné la demande. Veuillez consulter la modification apportée aux pièces jointes 4.1 et 4.2 – Critères d'évaluation des soumissions – Volets de travail 1 et 2 de la DP, concernant le nombre maximum de contrats cités en référence.

Question 26

Le Canada serait-il disposé à assouplir les exigences du critère O.1 qui impose au soumissionnaire de « démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour toutes les catégories de ressources [...] énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource »?

Certaines catégories n'ont pas d'équivalence, par exemple celle de conseiller en centre d'appels, et pourraient disqualifier les soumissionnaires qui peuvent fournir les services nécessaires sur la base d'une seule des douze catégories pour un volet. Ne pas avoir fourni une catégorie précise, en particulier une catégorie qui est très restrictive et qui n'a pas d'équivalence, dans le passé, ne reflète pas la capacité d'un soumissionnaire à fournir ces ressources pour étayer cet omnibus. Par exemple, le mécanisme de passation de contrats pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) lui-même autorise des catégories non justifiées lorsque les soumissionnaires se qualifient dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Nous demandons ce qui suit :

1. Les soumissionnaires doivent fournir des exemples directs et/ou équivalents au nombre minimum de jours facturables pour 10 des 12 catégories du volet 1 et pour 9 des 11 catégories du volet 2.

Ainsi, le Canada recevra davantage de propositions recevables, et le critère C.1 permettra toujours aux meilleures propositions d'occuper les premiers rangs, ce qui signifie que le Canada obtiendra la meilleure valeur pour les services offerts tout en offrant un processus plus ouvert, équitable et concurrentiel.

Réponse 26

Le Canada a examiné la demande, et l'exigence demeure inchangée.

Question 27

Dans le cadre du critère O.1 du volet 1, les soumissionnaires doivent démontrer 880 jours facturables pour la catégorie de spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre, et pour obtenir tous les points dans le cadre du critère C.1, un total de 1 760 jours facturables est requis dans cette catégorie. La catégorie de spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre est généralement utilisée dans le cadre d'un contrat autonome et n'est pas souvent utilisée dans les DP dans la combinaison de catégories que le Canada demande dans la présente DP. Il s'agit également d'un rôle qui tend à n'être utilisé que pendant quelques mois pour remplir une mission précise, de sorte qu'il serait très rare d'avoir de longs contrats ou l'équivalent de 6 années-personnes de jours facturables. Les soumissionnaires qui ont une expérience des jours facturables dans toutes les autres catégories de ce volet de travail, sauf dans la catégorie des spécialistes de la continuité des activités et de la reprise après sinistre, ne pourront pas soumissionner ce volet. Afin de permettre à des entreprises par ailleurs qualifiées de soumissionner ce volet, le Canada modifiera-t-il la liste des catégories du point O.1 pour supprimer la catégorie des spécialistes de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre?

Réponse 27

Le Canada a examiné la demande, et l'exigence demeure inchangée.

Question 28

Veillez vous référer à l'ANNEXE B DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 1 et VOLET DE TRAVAIL 2, Tableau de réponse du soumissionnaire POUR LES RÉFÉRENCES DE L'ENTREPRISE, point ii)

ii) Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies.

Le Canada peut-il confirmer qu'il est acceptable de présenter le texte de la lettre de référence dans la « SECTION 3 : TÂCHES EXÉCUTÉES – À ATTESTER PAR LE CLIENT », et d'ajouter un bloc de signature à la fin du formulaire pour que le client puisse attester du contenu de la référence?

Réponse 28

Oui, il est acceptable de présenter le texte de la lettre de référence dans la « SECTION 3 : TÂCHES EXÉCUTÉES – À ATTESTER PAR LE CLIENT », et d'ajouter un bloc de signature à la fin du formulaire pour que le client puisse attester du le contenu de la référence.

MODIFICATION À LA DP

1. Aux pièces jointes 4.1 et 4.2 - Critères d'évaluation des soumissions – Volets de travail 1 et 2 :

SUPPRIMER : dans sa totalité

INSÉRER :

**PIÈCE JOINTE 4.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 1
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

**1. Volet de travail 1 – Gestion des activités
1.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise**

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="609 919 1047 1822"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>B.1 Analyste des activités – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.2 Architecte des activités – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2</td><td>440</td></tr> <tr><td>P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2</td><td>770</td></tr> <tr><td>P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2</td><td>550</td></tr> <tr><td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2</td><td>550</td></tr> <tr><td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3</td><td>660</td></tr> <tr><td>P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3</td><td>880</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	B.1 Analyste des activités – niveau 3	880	B.2 Architecte des activités – niveau 3	880	B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	880	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880	B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	440	P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770	P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880	P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	660	P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1, le soumissionnaire doit remplir les appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la pièce jointe 4.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
B.1 Analyste des activités – niveau 3	880																										
B.2 Architecte des activités – niveau 3	880																										
B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	880																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880																										
B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	440																										
P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770																										
P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880																										
P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	660																										
P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour toutes les catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept (7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués. Chacun des sept (7) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples 																										

	<p>renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice B de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire.</p> <ul style="list-style-type: none">• Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés,		
--	---	--	--

**PIÈCE JOINTE 4.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 1
EXIGENCES COTÉES DE L'ENTREPRISE**

1.2 Critères d'évaluation cotés de l'entreprise

N° du critère	Critères pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission
C.1	Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer son expérience en jours facturables qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables requis au critère O.1. On accordera des points au soumissionnaire pour le nombre de jours facturables en sus du nombre minimal indiqué dans le tableau du critère O.1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation ci-dessous.	100	Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1., qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1. Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.1. Le critère C.1 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1. dûment remplis.	

Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1				
Catégorie de ressources				
Gestion des activités				
(A)	(B)	(C)	(D)	
NBRE DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉS PAR LE SOUMISSIONNAIRE	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉS POUR LE CRITÈRE O1	NOMBRE DE JOURS EXCÉDENTAIRES DU SOUMISSIONNAIRE (C)=(A)-(B)	AUG. DU SOUMISS. JUSQU'À 100 (D)=((C)/(B))*100	
B.1 Analyste des activités – niveau 3	1 200	880	320	36
B.2 Architecte des activités – niveau 3	1 475	880	595	68
B.4 Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3	1 350	880	470	53
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	1 125	880	245	28
B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	832	440	392	89
P.1 Conseiller en gestion du changement – niveau 2	1 200	770	430	56
P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	625	550	75	14
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	1 134	550	584	106
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	1 745	880	865	98
P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	1 015	660	355	54
P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	985	880	105	12
RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES/11				56
Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 56 points sur une possibilité de 100.				

N° du critère	Critères pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission
C.2	<p>Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer la valeur en dollars de son expérience en jours facturables au moyen du Tableau de réponse du soumissionnaire, appendice A de la Pièce jointe 4.1. Le nombre total de jours facturables et la valeur monétaire du nombre total de jours facturables fournis par le soumissionnaire en réponse au critère O.1 seront utilisés pour évaluer le critère C.2.</p> <p>On attribuera des points au soumissionnaire comme suit pour la somme de la valeur du nombre total de jours facturables démontrés pour toutes les catégories de ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> de 3 M\$ à moins de 6 M\$: 10 points de 6 M\$ à moins de 9 M\$: 15 points de 9 M\$ à moins de 12 M\$: 20 points 12 M\$ et plus : 25 points 	25	<p>Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.2 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.2.</p> <p>Le critère C.2 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1 dûment remplis.</p>	

N° du critère	Critères pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire																																									
			Points	Renvoi à d'autres documents de la soumission																																								
C.3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la fourniture d'une équipe de pointe composée d'au moins douze (12) ressources simultanément pendant une période de six (6) mois consécutifs. L'équipe peut être composée de ressources de n'importe quelle catégorie et de n'importe quel niveau.</p> <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire devrait :</p> <p>a) remplir le tableau suivant pour chaque contrat cité en référence afin d'identifier les ressources (au moins douze);</p> <p>b) présenter une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, certifiant que le soumissionnaire a fourni au moins douze (12) ressources simultanément pour le contrat cité en référence pendant la période utilisée pour la justification.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">N° du contrat cité en référence :</th> </tr> <tr> <td colspan="2">Période utilisée pour la justification : Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (au moins six mois consécutifs)</td> </tr> <tr> <th colspan="2">Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12):</th> </tr> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nom de la ressource</th> </tr> <tr> <td> </td> <td>Niveau</td> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </thead> </table>	N° du contrat cité en référence :		Période utilisée pour la justification : Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (au moins six mois consécutifs)		Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12):		Catégorie de ressources	Nom de la ressource		Niveau																															30	<p>Un (1) contrat : 10 points</p> <p>Deux (2) contrats : 20 points</p> <p>Trois (3) contrats ou plus : 30 points</p>	
N° du contrat cité en référence :																																												
Période utilisée pour la justification : Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (au moins six mois consécutifs)																																												
Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12):																																												
Catégorie de ressources	Nom de la ressource																																											
	Niveau																																											
NOMBRE TOTAL DE POINTS OBTENUS PAR LE SOUMISSIONNAIRE																																												
NOMBRE MAX. DE POINTS DISPONIBLES			155																																									
NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE			93																																									

APPENDICE A DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOILET DE TRAVAIL 1
TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES JOURS FACTURABLES

Nom du soumissionnaire : _____

Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus **sept (7)** contrats pour démontrer le nombre de jours facturables pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Chaque contrat cité en référence doit avoir été attribué au cours des huit (8) dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Toutes les périodes de facturation et tous les jours facturables démontrés doivent donc s'être déroulés au cours des six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner pour TOUTES les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Le soumissionnaire doit saisir « 0 » jour facturable si le ou les contrats cités en référence n'ont pas visé la fourniture de service d'une des catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau.

CATÉGORIE DE RESSOURCE Gestion des activités	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES							Valeur en dollars du nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources	
	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence		Nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (Une journée facturable est définie comme 7,5 heures, excluant les pauses-repas)
Analyste des activités – niveau 3	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)		
Architecte des activités – niveau 3									
Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3									
Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels – niveau 3									
Conseiller en centres d'appels – niveau 2									
Conseiller en gestion du changement– niveau 2									
Coordonnateur de projet – niveau 2									
Gestionnaire de projet – niveau 2									
Gestionnaire de projet – niveau 3									
Ordonnancier de projet – niveau 3									
Analyste/spécialiste en assurance de la qualité – niveau 3									
Total :	Le nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisé pour évaluer le critère coté C.1. La valeur monétaire du nombre total de jours facturables pour toutes les catégories de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisée pour évaluer le critère coté C.2.							_____ \$	

APPENDICE B DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 1

TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES RÉFÉRENCES DE L'ENTREPRISE

Le soumissionnaire doit utiliser le ou les mêmes contrats (maximum de **sept**) cités en référence à l'appendice A de la Pièce jointe 4.1 pour démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique en ayant fourni toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le critère obligatoire O.1.

Afin de se qualifier, le soumissionnaire doit :

- i) fournir tous les renseignements demandés dans le Tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise ;
- ii) fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies pour obtenir de plus amples renseignements.

Niveaux d'expérience

Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience

Niveau 3 : 10+ années d'expérience

Le soumissionnaire doit reproduire le tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise pour chaque contrat cité en référence à l'appendice A de la Pièce jointe 4.1.

Nom du soumissionnaire : _____ N° du contrat cité en référence : _____

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom de l'organisme client		
Nom de la personne-ressource du client	Titre	
Adresse		
Téléphone	Courriel	

SECTION 2 : COORDONNÉES

Titre du contrat	Valeur du contrat
Date d'attribution	Date d'expiration

En une demi-page (demi-feuille de format lettre 8,5 x 11), décrivez brièvement la portée et les responsabilités principales du contrat cité en référence :

SECTION 3 : TÂCHES ACCOMPLIES - ATTESTÉES PAR LE CLIENT

Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Par exemple, le contrat cité en référence n° 1 visait la fourniture de deux (2) catégories/niveaux de ressources, l'analyste des activités (niveau 3) et le spécialiste de la continuité des activités/reprise après sinistre (niveau 3), indiqués dans le critère obligatoire de l'entreprise O.1. Dans la présente section 3, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit : Tâches accomplies, attestées par le client :

Le texte qui suit sert d'exemple seulement.

Les ressources pour les deux (2) catégories et le niveau suivants ont été fournies dans le contrat cité en référence. Les tâches accomplies comprennent ce qui suit :

Analyste des activités – niveau 3

- 1. Définir et consigner les interfaces d'opérations manuelles et automatiques à l'intérieur des sous-systèmes d'applications, des systèmes externes et entre les systèmes existants et ceux nouvellement créés.*
- 2. Effectuer des analyses opérationnelles des besoins fonctionnels pour dégager l'information, les procédures et le processus décisionnel.*
- 3. Déterminer les objectifs opérationnels en étudiant les fonctions opérationnelles, en recueillant des renseignements et en évaluant les exigences en matière d'extrants et les formats.*

Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3

- 1. Préparer et mettre en œuvre des plans de continuité des activités et de la technologie.*
- 2. Élaborer des stratégies de continuité technologique et opérationnelle et de reprise après interruption des services.*

3. *Concevoir des activités de coordination avec les intervenants internes et externes et déterminer les dépendances actuelles et potentielles.*

**PIÈCE JOINTE 4,1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

**2. Volet de travail 2 – Système de planification des ressources de l'organisation (PRO)
2.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise**

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 2 : PGI	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="558 894 993 1824"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2</td><td>750</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.2 Administrateur de base de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.5 Architecte en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.11 Architecte de technologie – niveau 3</td><td>550</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880	A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880	A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880	I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880	I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880	I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880	I.5 Architecte en GI – niveau 3	880	I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1., le soumissionnaire doit remplir les appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880																										
A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880																										
A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880																										
I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880																										
I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880																										
I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880																										
I.5 Architecte en GI – niveau 3	880																										
I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour toutes les catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept (7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués. Chacun des sept (7) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice D de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire. Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés. 																										

PIÈCE JOINTE 4,2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2

EXIGENCES COTÉES DE L'ENTREPRISE

2.1 Critères d'évaluation cotés de l'entreprise

N° du critère	Critères pour le volet de travail 2 : Systèmes de PRO	Réponse du soumissionnaire		Renvoi à d'autres documents de la soumission
		Nombre maximal de points	Justification de la conformité technique	
C.1	<p>Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer son expérience en jours facturables qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables requis au critère O.1.</p> <p>On accordera des points au soumissionnaire pour le nombre de jours facturables en sus du nombre minimal indiqué dans le tableau du critère O.1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation ci-dessous.</p>	100	<p>Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.1.</p> <p>Le critère C.1 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1 dûment remplis.</p>	

Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1				
Catégorie de ressources Systèmes de PRO	JOURS FACTURABLES			
	(A)	(B)	(C)	(D)
	NBRE DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉS PAR LE SOUMISSIONNAIRE	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉ POUR LE CRITÈRE O1	NOMBRE DE JOURS EXCÉDENTAIRES DU SOUMISSIONNAIRE	AUG. DU SOUMISS. JUSQU'À 100 (D)=(C)/(B)*100
A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	1150	880	(C)=(A)-(B) 270	31
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	1575	750	825	110
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	1 200	880	320	36
A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	1864	880	984	112
A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	1945	880	1065	121
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	1 250	880	370	42
I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	1 200	880	320	36
I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	900	880	20	2
I.4 Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI - niveau 3	1 015	880	135	15
I.5 Architecte en GI – niveau 3	985	880	105	12

I.1.1 Architecte de technologie – niveau 3	900	550	350	64
RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES/11				58
Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 58 points sur 100.				

Réponse du soumissionnaire				
N° du critère	Critères pour le volet de travail 2 : Systèmes de PRO	Nombre maximal de points	Justification de la Conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission
C.2	<p>Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer la valeur en dollar de son expérience totale en jours facturables au moyen du Tableau de réponse du soumissionnaire, appendice C de la Pièce jointe 4.1. Le nombre total de jours facturables qu'a démontré le soumissionnaire dans la réponse au critère O1 servira à évaluer le présent critère.</p> <p>On attribuera des points au soumissionnaire comme suit pour la somme de la valeur du nombre total de jours facturables démontrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> de 3 M\$ à moins de 6 M\$: 10 points de 6 M\$ à moins de 9 M\$: 15 points de 9 M\$ à moins de 12 M\$: 20 points 12 M\$ et plus : 25 points 	25	<p>Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.2 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.2.</p> <p>Le critère C.2 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1 dûment remplis.</p>	

N° du critère	Critères pour le volet de travail 2 : Systèmes de PRO	Réponse du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents de la soumission																																																
		Nombre maximal de points																																																	
C.3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la fourniture d'une équipe de pointe composée d'au moins douze (12) ressources simultanément pendant une période de six (6) mois consécutifs. L'équipe peut être composée de ressources de n'importe quelle catégorie et de n'importe quel niveau.</p> <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire devrait :</p> <p>a) remplir le tableau suivant pour contrat cité en référence afin d'identifier les ressources (au moins 12);</p> <p>b) présenter une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, certifiant que le soumissionnaire a fourni au moins douze (12) ressources simultanément pour le contrat cité en référence pendant la période utilisée pour la justification.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: left; padding-left: 5px;">N° du contrat cité en référence :</th> </tr> <tr> <td colspan="3" style="padding-left: 5px;">Période utilisée pour la justification : Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (au moins six mois consécutifs)</td> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: left; padding-left: 5px;">Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12)</th> </tr> <tr> <th style="width: 50%; padding-left: 5px;">Catégorie de ressources</th> <th style="width: 30%; padding-left: 5px;">Nom de la ressource</th> <th style="width: 20%; padding-left: 5px;">Niveau</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </thead></table>	N° du contrat cité en référence :			Période utilisée pour la justification : Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (au moins six mois consécutifs)			Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12)			Catégorie de ressources	Nom de la ressource	Niveau																																					<p>Un (1) contrat : 10 points</p> <p>Deux (2) contrats : 20 points</p> <p>Trois (3) contrats ou plus : 30 points</p>	
N° du contrat cité en référence :																																																			
Période utilisée pour la justification : Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (au moins six mois consécutifs)																																																			
Nombre total de ressources minimales requises (minimum 12)																																																			
Catégorie de ressources	Nom de la ressource	Niveau																																																	
NOMBRE TOTAL DE POINTS OBTENUS PAR LE SOUMISSIONNAIRE																																																			
NOMBRE MAX. DE POINTS DISPONIBLES		155																																																	
NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE		93																																																	

APPENDICE D DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 2

TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES RÉFÉRENCES DE L'ENTREPRISE

Le soumissionnaire doit utiliser le ou les mêmes contrats (maximum de **sept**) cités en référence à l'appendice C de la Pièce jointe 4.1 pour démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique dans toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le critère obligatoire O.1.

Afin de se qualifier, le soumissionnaire doit :

- i) fournir tous les renseignements demandés dans le Tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise;
- ii) fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies pour obtenir de plus amples renseignements.

Niveaux d'expérience

Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience

Niveau 3 : 10+ années d'expérience

Le soumissionnaire doit reproduire le tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise pour chaque contrat cité en référence à l'appendice C de la Pièce jointe 4.1.

Nom du soumissionnaire : _____ N° du contrat cité en référence : _____

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom de l'organisme client		
Nom de la personne-ressource du client	Titre	
Adresse		
Téléphone	Courriel	

SECTION 2 : COORDONNÉES

Titre du contrat	Valeur du contrat	
Date d'attribution	Date d'expiration	

En une demi-page (demi-feuille de format lettre 8,5 x 11), décrivez brièvement la portée et les responsabilités principales du contrat cité en référence :

SECTION 3 : TÂCHES ACCOMPLIES - ATTESTÉES PAR LE CLIENT

Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Par exemple, le contrat cité en référence n° 1 visait la fourniture de deux (2) catégories/niveaux de ressources, l'architecte d'applications/de logiciels (niveau 3) et le spécialiste fonctionnel de PRO (niveau 2), indiqués dans le critère obligatoire de l'entreprise O.1. Dans la présente section 3, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit : Tâches accomplies, attestées par le client :

Le texte qui suit sert d'exemple seulement.

Les ressources pour les deux (2) catégories et le niveau suivants ont été fournies dans le contrat cité en référence. Les tâches accomplies comprennent ce qui suit :

Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3

- 1. Élaborer des architectures, des cadres et des stratégies techniques, pour une organisation ou un important domaine d'application, afin de satisfaire les besoins relatifs aux activités et à l'application.*
- 2. Évaluer les procédures, les processus et les méthodes en vigueur, définir puis documenter le contenu et la structure de bases de données, des sous-systèmes d'applications, et développer un dictionnaire de données.*
- 3. Mettre par écrit la forme que prendront les applications d'intégration d'entreprise (AIE), ainsi que la stratégie d'optimisation des interfaces entre les suites d'applications ou les composants des systèmes existants et le système de PRO.*

Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2

1. *Effectuer des recherches sur les besoins des utilisateurs, les analyser et les consigner, schématiser les interdépendances et produire les spécifications fonctionnelles requises ou des recommandations relatives à la restructuration des processus.*
2. *Préparer et consigner les spécifications fonctionnelles, d'entreprise et/ou celles concernant les besoins du système de PRO.*
3. *Développer les interfaces ou les possibilités d'interactions fonctionnelles ou opérationnelles.*